

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BESANÇON**

30, rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Téléphone : 03.81.82.60.00
Télécopie : 03.81.82.60.01

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E19000056 / 25

Monsieur le Président de la communauté
d'Agglomération du Grand Besançon
La City - 4 rue G. Plançon
25043 BESANCON CEDEX

Dossier n° : E19000056 / 25
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR
ASP : Fabienne MEOTTI

Objet : l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Audeux

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Louis PAGNIER, lieutenant-colonel en retraite, demeurant 32 D rue de Dole, BESANCON (25000) (tel : 03 81 81 91 12 ; portable : 06 23 18 94 09) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

27/05/2019

N° E19000056 /25

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 22/05/2019, la lettre par laquelle la communauté d'Agglomération du Grand Besançon demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Audeux ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Louis PAGNIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à Monsieur Louis PAGNIER.

Fait à Besançon, le 27/05/2019

Le Président par intérim,

Laurent BOISSY

Pour copie conforme,
Pour la greffière en chef,
Par déléguation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 27/05/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BESANÇON**

30, rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3

Téléphone : 03.81.82.60.00

Télécopie : 03.81.82.60.01

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E19000056 / 25

Monsieur Louis PAGNIER
32 D rue de Dole
25000 BESANCON

Dossier n° : E19000056 / 25
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Audeux

Je soussigné(e), Monsieur Louis PAGNIER, lieutenant-colonel en retraite, demeurant 32 D rue de Dole, BESANCON (25000), désigné(e) pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé(e) à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A

Le

Signature